

Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

Fin 2014, les ressources mensuelles des étudiants de 18 à 24 ans s'élèvent en moyenne à 650 euros. Ces ressources sont pour plus de la moitié constituées de l'aide des parents : 92 % des étudiants reçoivent une aide régulière de leur part, de 380 euros en moyenne. Des aides sociales sont perçues mensuellement par 57 % des étudiants, pour un montant moyen mensuel de 300 euros. La part des étudiants cumulant études et emploi rémunéré dans la semaine précédant l'enquête est plus faible (21 %) mais le montant mensuel alors perçu est plus élevé, à 550 euros.

Le montant des ressources augmente avec le niveau d'études et varie selon la formation suivie. Le soutien parental régulier est en moyenne 1,8 fois plus élevé pour un enfant de cadre que pour un enfant d'employé ou d'ouvrier. A l'inverse, les revenus du travail sont d'un montant 50 % plus élevé parmi les étudiants d'origine sociale défavorisée en comparaison des enfants de cadre, l'écart étant systématique mais variable selon la formation.

Les ressources des étudiants selon la formation suivie

Les ressources financières des étudiants constituent un facteur important dans la poursuite et la réussite des études supérieures. Leurs niveaux peuvent influencer les choix d'études en conduisant, par exemple, certains étudiants à opter pour une formation courte ou bien qui permette de rester au domicile familial pour éviter les dépenses de logement ou encore qui facilite le cumul avec un emploi rémunéré lorsque l'aide financière de la famille ne suffit pas. Lorsque les besoins financiers ne sont pas couverts, le risque d'abandon des études est plus élevé. En 2014, d'après l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) (*encadré*), 16 % des jeunes de 18 à 24 ans en emploi, chômage ou inactifs déclarent avoir arrêté leurs études pour raisons financières. Si les aides familiales ou la perception d'une bourse semblent augmenter les chances de poursuite ou de réussite des études (Laïb, 2014), travailler durant ses études peut être pénalisant lorsque l'activité rémunérée est trop prenante ou sans lien avec la formation (Beffy *et al.*, 2009). Néanmoins, le travail en cours d'études peut être bénéfique pour les étudiants car il apporte autonomie et expérience professionnelle.

Les ressources des étudiants peuvent prendre différentes formes : revenus du travail, bourses d'études, aides financières des parents ou d'autres personnes, allocations, prêts... Cette étude fondée sur les données de l'enquête ENRJ a pour objectif de caractériser, en fonction de la formation suivie,

les principales ressources des étudiants, à savoir l'aide financière des parents, les revenus sociaux et les revenus du travail (*encadré*). Les aides financières octroyées par les parents peuvent être un versement monétaire sans utilisation prédéfinie ou bien une participation à certaines dépenses régulières comme le loyer ou les transports. Les revenus du travail comprennent toutes les activités rémunérées exercées par les étudiants, dans le cadre de leurs études ou en parallèle, soit régulièrement dans l'année, soit de manière ponctuelle, parfois uniquement durant les vacances. Les revenus sociaux incluent principalement les bourses sur critères sociaux et les aides personnalisées au logement.

Les ressources varient selon la formation suivie

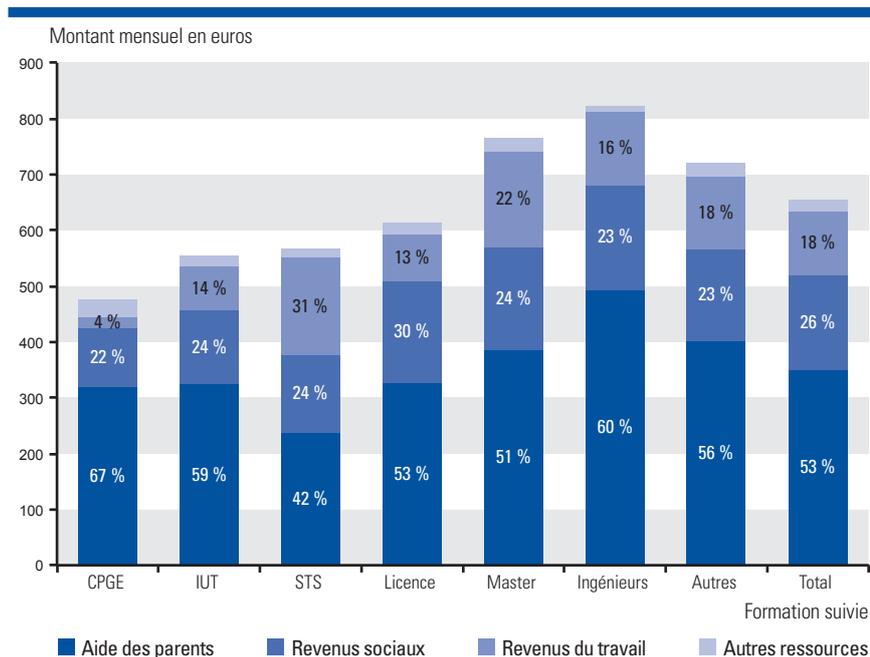
En 2014, les étudiants de 18 à 24 ans disposent d'un montant moyen mensuel de ressources total de 650 euros (*graphique 1*), allant de 480 euros par mois pour les étudiants de CPGE à 820 euros mensuel pour les élèves ingénieurs.

Les étudiants inscrits en IUT¹ disposent d'un montant mensuel de ressources proches de celui des étudiants en STS, à savoir respectivement 550 et 570 euros. A l'université, le montant augmente avec le degré

d'études : de 600 euros par mois en licence, il atteint 760 euros parmi les étudiants inscrits en master. L'aide parentale constitue la principale ressource avec 53 % du montant

total des ressources. Les revenus sociaux représentent une part de 26 % du budget des étudiants et les revenus du travail une part de 18 %.

GRAPHIQUE 1 - Montant mensuel perçu et part des principales ressources dans le total



Source : Enquête ENRJ 2014

TABLEAU 1 - Montant mensuel perçu selon la composition des ressources (en euros)

	Part d'étudiants bénéficiaires (en %)	Montant moyen de l'aide parentale	Montant moyen des revenus sociaux	Montant moyen des revenus du travail	Montant moyen total
Aucune aide	1	0	0	0	0
Aide parentale seule	32	340	0	0	340
Revenus sociaux seuls	4	0	540	0	540
Revenus du travail seuls	3	0	0	860	860
Aide parentale et revenus sociaux	43	440	280	0	720
Aide parentale et revenus du travail	8	220	0	560	780
Revenus sociaux et revenus du travail	1	0	300	710	1 010
Les 3 types de ressources	8	400	270	430	1 100

Source : Enquête ENRJ 2014

TABLEAU 2 - Principales ressources selon la formation suivie

		CPGE	IUT	STS	Licence	Master	Ingénieurs	Autres	Total
Aide des parents	Part d'étudiants bénéficiaires (en %)	99	97	87	92	88	90	94	92
	Montant moyen mensuel (en euros) pour les étudiants bénéficiaires	320	330	270	355	440	550	430	380
	Montant moyen mensuel (en euros) parmi l'ensemble des étudiants	320	320	240	330	390	490	400	350
Revenus sociaux	Part d'étudiants bénéficiaires (en %)	35	54	44	60	62	65	55	57
	Montant moyen mensuel (en euros) pour les étudiants bénéficiaires	310	240	310	310	290	290	300	300
	Montant moyen mensuel (en euros) parmi l'ensemble des étudiants	110	130	140	180	180	190	160	170
Revenus du travail	Part d'étudiants bénéficiaires (en %)	7	15	25	16	25	16	33	21
	Montant moyen mensuel (en euros) pour les étudiants bénéficiaires	310	510	690	510	680	790	400	560
	Montant moyen mensuel (en euros) parmi l'ensemble des étudiants	20	80	180	80	170	130	130	120

Source : Enquête ENRJ 2014

Une forte proportion des étudiants étant aidée par leurs parents, nombre d'entre eux cumulent cette aide avec une autre ressource. Ainsi, 43 % des étudiants perçoivent à la fois une aide parentale et des revenus sociaux pour un montant total mensuel moyen de 720 euros, dont 61 % (440 euros) provient de l'aide des parents (tableau 1). La participation financière des parents est moins élevée lorsque l'étudiant est également en emploi : sur un total de 780 euros, elle ne représente que 28 % des ressources.

L'aide des parents constitue la principale ressource des étudiants

Quelle que soit la formation suivie dans l'enseignement supérieur, la proportion d'étudiants percevant une aide des parents est très élevée, en particulier au début des études. En 2014, 92 % des étudiants reçoivent une aide de leurs parents de 380 euros en moyenne² (tableau 2). Les aides sociales sont perçues par 57 % des étudiants pour un montant moyen par mois de 300 euros. La part d'étudiants cumulant études et emploi rémunéré est plus faible (21 %) mais le montant perçu est plus élevé : il est de 560 euros en moyenne par mois.

De manière générale, l'autonomie résidentielle et financière augmente avec le niveau d'études. L'avancée en âge et le choix de formations plus éloignées s'accompagnent d'une plus fréquente décohabitation entraînant des besoins financiers supplémentaires. La quasi-totalité des étudiants inscrits en CPGE reçoit une aide des

2. Ce montant ne prend en compte que les étudiants concernés par ce type d'aide.

TABLEAU 3 - Statistiques descriptives de la population selon la formation suivie

	CPGE	IUT	STS	Licence	Master	Ingénieurs	Autres	Total
Part de femmes (en %)	47,0	42,6	52,1	58,5	53,3	25,9	65,3	54,1
Age moyen	18,8	19,1	19,6	20,0	22,3	21,0	21,0	20,4
Part de cohabitants (en %)	40,0	50,4	60,1	46,7	37,0	22,1	37,8	43,3
Part de parents cadres supérieurs ou professions libérales (en %)	38,1	29,6	18,4	27,1	31,5	43,3	38,1	30,3
Part d'étudiants en apprentissage (en %)	0,0	6,5	17,6	3,9	10,5	6,3	5,8	7,0

Source : Enquête ENRJ 2014

parents (320 euros par mois). Ces étudiants de CPGE sont plus fréquemment issus de familles socialement favorisées : 38 % ont des parents cadres supérieurs ou professions libérales contre 30 % pour l'ensemble des étudiants (tableau 3). Logiquement, cela se traduit par une moindre proportion d'étudiants bénéficiant de revenus sociaux (35 % contre 57 % pour l'ensemble des étudiants). Seuls 40 % de ces étudiants cohabitent avec leurs parents, ce qui est un taux plus faible que pour les étudiants des autres formations de niveau bac +2. Les étudiants de CPGE sont peu nombreux à occuper un emploi (7 %) et ceux qui travaillent ont un revenu mensuel de 310 euros, ce qui est le montant moyen le plus faible de toutes les filières. Cela s'explique en partie par un emploi du temps et une charge de travail conséquents qui sont difficilement conciliables avec le cumul d'une activité rémunérée.

De milieux moins favorisés (18 % issus de parents cadres supérieurs et professions libérales), les étudiants inscrits en STS sont moins fréquemment aidés par leurs parents. Ainsi, 87 % des étudiants de STS reçoivent une aide mensuelle de leurs parents de 270 euros en moyenne. 60 % des étudiants de STS cohabitent avec leurs parents. Cette forte proportion résulte en partie du nombre relativement élevé de places en STS et réparties sur tout le territoire, permettant à de nombreux étudiants, surtout les plus fragiles financièrement, de rester au domicile familial. Ils sont plus fréquemment en apprentissage (18 % contre 7 % pour l'ensemble des étudiants). C'est parmi ces étudiants de STS que la part d'étudiants en emploi est la plus élevée (25 % contre 21 % pour l'ensemble des étudiants) : le montant mensuel moyen de leurs revenus du travail est de 690 euros. Les étudiants des IUT sont nombreux à être aidés par leurs parents (97 % pour un montant moyen de 330 euros) et à percevoir des revenus sociaux (54 %). Néanmoins le montant mensuel des revenus sociaux est le plus faible de toutes les filières (240 euros).

A l'université, l'aide de la famille est un peu moins fréquente en master qu'en licence (elle décroît de 92 % à 88 %) mais le montant mensuel y est plus important : il est de 440 euros par mois en master contre 355 euros en licence. La part d'étudiants en emploi est faible en licence (16 %) et atteint 25 % en master dont 11 % dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Les revenus du travail des étudiants de master sont de 680 euros par mois. La part d'étudiants percevant des revenus sociaux est élevée en université : elle est d'environ 62 %.

Comparativement aux autres étudiants, les étudiants des formations d'ingénieurs perçoivent le montant d'aide des parents le plus élevé, soit 550 euros mensuel. Ces étudiants sont issus de familles où la part de cadres est la plus élevée (43 %) et sont peu nombreux à être cohabitants (22 %). La part d'étudiants en emploi est assez faible (16 %) mais la rémunération est d'un montant élevé (790 euros par mois). 65 % de ces étudiants perçoivent des revenus sociaux mais seulement 27 % de ces étudiants sont boursiers. Les étudiants des autres formations (écoles de commerce, écoles paramédicales...) forment

un groupe hétérogène qui se caractérise par une forte proportion d'étudiants en emploi (33 %).

L'aide parentale est moins élevée parmi les enfants d'ouvriers et d'employés

Les niveaux de ressources financières diffèrent selon les filières et les caractéristiques des étudiants (origine sociale, structure familiale, logement...). Les situations de logement de l'étudiant ont un impact sur ses dépenses. En moyenne sur l'ensemble des étudiants, l'aide des parents est de 490 euros par mois si l'étudiant est non cohabitant alors qu'elle est de 170 euros s'il est cohabitant. Les parents soutiennent davantage leur enfant lorsqu'il ne dispose d'aucune autre source de financement, et de surcroît, lorsqu'il ne cohabite plus avec eux. L'origine sociale, définie par la catégorie socio-professionnelle (PCS) du père, met en évidence des différences dans les niveaux de ressources des étudiants (tableau 4).

L'effort économique des parents pour financer les études de leurs enfants varie

TABLEAU 4 - Montant mensuel en euros des ressources selon la formation et la PCS du père (parmi l'ensemble des étudiants)

		CPGE + Ingénieurs	STS + IUT	Licence + master	Autres	Total
Aide des parents	(1) Agriculteurs, artisans, commerçants	360	290	360	310	340
	(2) Cadres	530	380	430	550	460
	(3) Professions intermédiaires	350	290	380	430	370
	(4) Employés, ouvriers	360	190	260	240	250
Revenus sociaux	(1) Agriculteurs, artisans, commerçants	240	160	210	200	210
	(2) Cadres	80	90	90	100	90
	(3) Professions intermédiaires	170	110	180	170	160
	(4) Employés, ouvriers	280	160	250	190	220
Revenus du travail	(1) Agriculteurs, artisans, commerçants	110	210	150	200	160
	(2) Cadres	80	70	90	110	90
	(3) Professions intermédiaires	90	100	80	70	90
	(4) Employés, ouvriers	110	190	110	190	140

(1) Agriculteurs exploitants, Artisans, commerçants, chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus

(2) Professions libérales, cadres, professions intellectuelles et artistiques

(3) Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise

(4) Employés, personnels des services directs aux particuliers, Ouvriers

Source : Enquête ENRJ 2014

selon le milieu social. Pour toutes les formations, l'aide parentale des étudiants issus de familles de cadres est supérieure à celle perçue par les enfants de familles moins favorisées. Un étudiant dont le père est cadre perçoit un moyen de 460 euros, soit 1,8 fois plus qu'un enfant d'ouvrier ou d'employé (250 euros). Les étudiants de CPGE et des formations d'ingénieurs sont les plus aidés par leurs parents (440 euros en moyenne). Pour permettre à leurs enfants d'accéder à ces formations sélectives, les familles dont le père n'est pas cadre donnent environ 360 euros par mois à leurs enfants, soit 110 euros de plus que le montant moyen alloué toutes formations confondues. Pour des familles de milieux modestes, cette somme représente ainsi un effort financier important.

La perception de revenus sociaux permet aux étudiants de milieux défavorisés de compenser de plus faibles ressources monétaires de la famille. Du fait que certaines allocations, comme les bourses d'études sur critères sociaux, soient soumises à des conditions de ressources, ce sont ces étudiants qui perçoivent le plus de revenus sociaux. Cela se vérifie pour toutes les formations. Les étudiants de licence et master qui sont nombreux à bénéficier de revenus sociaux, perçoivent 250 euros de ce type de revenu si leur père est ouvrier ou employé, et seulement 90 euros s'il est cadre.

Si les étudiants de milieux sociaux plus favorisés sont généralement aidés par leur famille, ceux issus de milieux plus défavorisés sont plus souvent amenés à cumuler en même temps études et emploi. Les montants des revenus du travail sont plus élevés parmi les étudiants d'origine sociale défavorisée. Lorsque le père est ouvrier ou employé, les revenus du travail sont de 190 euros pour les étudiants en STS et IUT et de 110 euros pour ceux en licence et master tandis que ces revenus sont réduits à respectivement 70 euros et 90 euros si leur père est cadre.

Près de 10% des étudiants ne sont pas aidés par leurs parents

En 2014, seulement 8 % des étudiants ne percevaient aucune aide financière directe des parents et parmi les étudiants aidés, 10 % perçoivent moins de 50 euros par mois et 20 % moins de 100 euros par mois. Les

TABLEAU 5 - Probabilité de ne percevoir aucune aide ou une aide de moins de 100 euros des parents (Effets marginaux - en points de %)

		Effet marginal
Situation de résidence	Non cohabitant	ref.
	Cohabitant	12,5 ***
Sexe	Homme	ref.
	Femme	0,2
PCS du père	Cadres	ref.
	Agriculteurs, artisans, commerçants	5,7 ***
	Professions intermédiaires	6,2 ***
	Employés, ouvriers	17,4 ***
Régime	Inactifs, NR	22,8 ***
	Hors apprentissage	ref.
Formation	En apprentissage	23,7 ***
	Licence	ref.
	CPGE	-4,4 ***
	STS	0,5
	IUT	0,5
	Master	0,7
	Ecole Ingénieurs	-1,3
Autres	-2,2 **	

Lecture : Les étudiants cohabitants ont une probabilité supérieure à celle des non cohabitants d'être faiblement aidés par leurs parents à caractéristiques égales, l'écart représente 12,5 points de %.

Critère de significativité : *** < 1 % ; ** < 5 % ; * < 10 % ;

Source : Enquête ENRJ 2014

TABLEAU 6 - Probabilité d'exercer une activité rémunérée (Effets marginaux - en points de %)

		Probabilité d'avoir une activité rémunérée	Probabilité d'occuper un emploi non prévu par les études (1)
		Effet marginal	Effet marginal
Situation de résidence	Non cohabitant	ref.	ref.
	Cohabitant	-1,2	-1,0
Sexe	Homme	ref.	ref.
	Femme	2,0 *	5,1 ***
PCS du père	Cadres	ref.	ref.
	Agriculteurs, artisans, commerçants	5,2 ***	1,0
	Professions intermédiaires	-0,6	-0,8
	Employés, ouvriers	2,2	-2,5 *
Formation	Inactifs, NR	4,6	-0,9
	Licence	ref.	ref.
Formation	CPGE	-8,1 ***	-5,3 **
	STS	8,6 ***	-3,0 *
	IUT	-0,1	-2,1
	Master	7,8 ***	1,0
	Ecole Ingénieurs	1,0	-5,5 ***
	Autre	15,3 ***	7,2 ***

Lecture : Les femmes ont une probabilité supérieure à celle des hommes d'avoir une activité rémunérée à caractéristiques égales, l'écart représente 2 points de %.

Critère de significativité : *** < 1 % ; ** < 5 % ; * < 10 %

(1) Tous types d'emploi hors apprentissage et stage

Source : Enquête ENRJ 2014

écarts de montants d'aides parentales selon les formations s'expliquent en partie par des différences de structure de la population et sont notamment dus à la catégorie sociale de la famille. Le recours à une modélisation³ raisonnant « toutes choses égales par ailleurs » permet de contrôler ces effets de structure pouvant agir sur les niveaux d'aide. Le tableau 5 présente l'effet marginal des principaux facteurs identifiés ayant une influence sur la probabilité de n'être

pas ou faiblement aidés par leurs parents (à savoir moins de 100 euros par mois) par rapport à celle de percevoir une aide parentale mensuelle de plus de 100 euros.

À profil identique sur ces caractéristiques, la catégorie sociale professionnelle du père a un effet significatif positif. La probabilité d'être faiblement aidé est plus fréquente lorsque le

3. L'analyse est fondée sur un modèle de régression logistique. La significativité des variables du modèle est évaluée à partir de l'effet marginal.

père n'est pas cadre : l'écart est de +6 points si le père est agriculteur, +6 points s'il occupe une profession intermédiaire et +17 points s'il est employé ou ouvrier. Les étudiants cohabitant avec leurs parents ont une probabilité accrue d'être faiblement aidés (+12 points), ceux en apprentissage également (+24 points). L'impact des formations est plus contrasté : être en CPGE réduit la probabilité (-4 points) et être dans les autres formations également (-2 points) mais l'écart n'est pas significatif pour les étudiants en STS, IUT, master et école d'ingénieurs.

Les étudiants de CPGE ont moins souvent une activité rémunérée

En 2014, 21 % des étudiants de 18 à 24 ans exercent une activité rémunérée. Une partie

de ces emplois est prévue par les études : ce sont les stages et l'apprentissage. Ils représentent 44,2% des emplois. Le taux d'activité et la nature de l'emploi varient selon les formations mais cela est en partie lié aux différences structurelles existantes entre les groupes de population. Une analyse qui permet de raisonner « toutes choses égales par ailleurs » limite ces effets de structure pouvant agir sur l'occupation d'un emploi. Le tableau 6 présente l'effet marginal de quelques variables sur la probabilité d'exercer une activité rémunérée selon 2 définitions de l'emploi occupé. Un premier modèle prend en compte tous les types d'activité et un second modèle se limite aux emplois non prévus par les études, c'est-à-dire hors stage et apprentissage. À principales caractéristiques équivalentes, les femmes occupent plus souvent

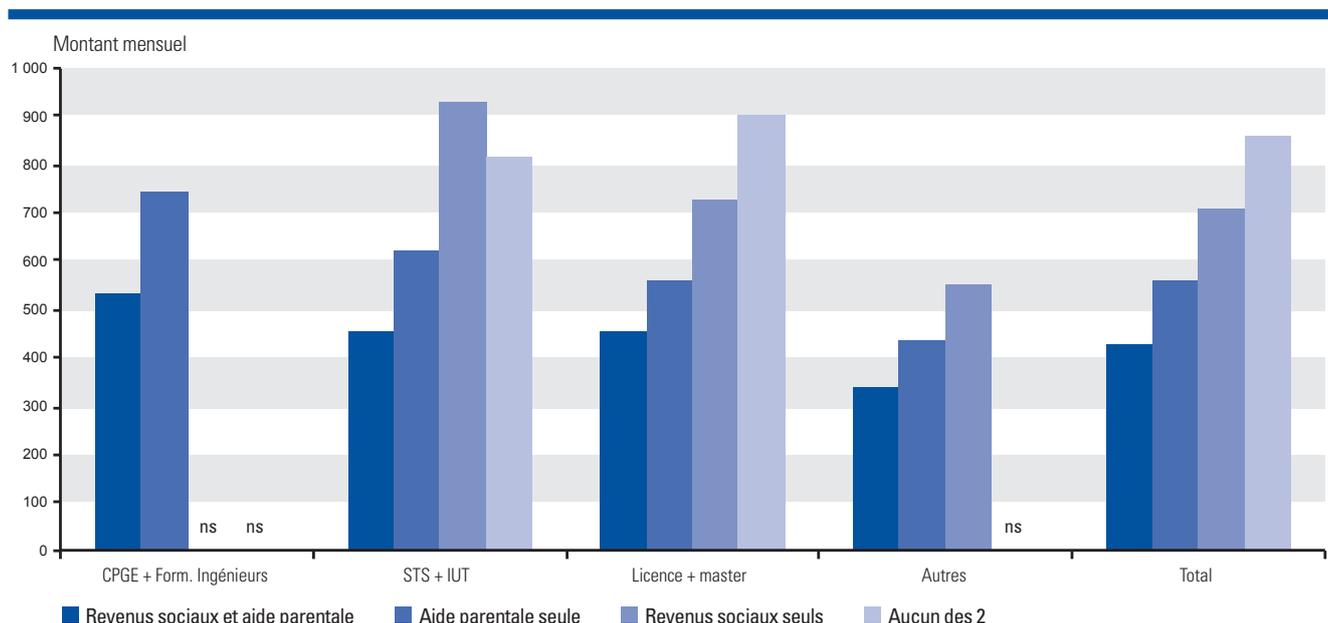
un emploi. La catégorie socioprofessionnelle du père joue aussi sur la probabilité d'avoir une activité rémunérée. Ainsi, comparé aux enfants de cadre, cette probabilité est plus grande pour les enfants d'agriculteur. Par rapport aux étudiants de licence (groupe de référence), ceux en CPGE ont une probabilité plus faible (-8 points) alors que ceux en STS ont une probabilité plus grande (+9 points), tout comme les masters (+8 points) et les étudiants des autres formations (+15 points). En se limitant aux emplois non prévus par les études, être enfant d'employé ou d'ouvrier réduit la probabilité d'occuper ces emplois par rapport aux enfants de cadre. Toujours à caractéristiques équivalentes, par rapport aux étudiants de licence, les étudiants de CPGE travaillent moins souvent, tout comme les étudiants de STS, écoles d'ingénieurs et des autres formations.

TABLEAU 7 - Caractérisation des types d'emploi des étudiants (hors stage et apprentissage, en %)

	Part d'étudiants en emploi (en %)	Type d'emploi exercé durant l'année			Nombre d'heures hebdomadaires		
		Emploi régulier sans intermittence dans l'année	Par intermittence dans l'année	Occasionnel (1)	1-5	6-15	16 et plus
CPGE	6,6	77,6	0,0	22,4	48,1	51,9	0,0
IUT	9,6	58,3	15,1	26,5	41,4	47,0	11,6
STS	8,8	58,2	10,5	31,3	44,4	20,7	34,9
Licence	12,6	71,6	17,4	11,0	23,5	53,4	23,1
Master	14,0	62,3	18,1	19,6	51,5	28,4	20,1
Ingénieur	6,0	82,4	12,9	4,7	82,8	7,7	9,5
Autres	21,2	77,9	16,1	6,0	32,0	26,7	41,3
Total	12,8	70,5	16,1	13,4	35,0	38,7	26,3

(1) Y compris les emplois exercés uniquement pendant les vacances qui représentent 1% du total des emplois.
Source : Enquête ENRJ 2014

GRAPHIQUE 2 - Les revenus du travail pour les étudiants concernés - montants mensuels en euros



Source : Enquête ENRJ 2014

76% des étudiants de licence en emploi travaillent plus de 6 heures par semaines

Parmi les étudiants qui se déclarent en emploi dans la semaine précédant la date d'enquête, hors stage et apprentissage, 70 % travaillent sans intermittence durant l'année, 16 % par intermittence durant l'année et enfin, 13 % occasionnellement⁴ ou pendant les vacances (tableau 7). Parmi les étudiants en emploi, on compte plus de 80 % d'emplois réguliers sans intermittence dans l'année en école d'ingénieurs tandis que les étudiants de CPGE et IUT occupent plus fréquemment des emplois occasionnels ou

4. Y compris les emplois exercés uniquement pendant les vacances. Ces emplois représentent seulement 1 % du total des emplois car dans cette étude ne sont prises en compte que les activités rémunérées effectuées au moment de l'enquête fin 2014.

exercés pendant les vacances. Le nombre d'heures hebdomadaires exercées varie selon les formations : les étudiants ingénieurs, de master et de CPGE travaillent plus fréquemment moins de 5 heures que l'ensemble des étudiants alors que les étudiants de STS et des autres formations réalisent plus souvent plus de 15 heures par semaine. Le nombre d'heures effectuées est important parmi les étudiants de licence : 76 % d'entre eux travaillent plus de 6 heures par semaines, contre 65 % pour l'ensemble des étudiants.

Les étudiants en emploi perçoivent aussi souvent une autre ressource

Près de 40 % des étudiants qui travaillent bénéficient parallèlement d'une aide des

parents et de revenus sociaux pour un montant mensuel de 430 euros (graphique 2). Le cumul des 3 types de ressources concernent en premier lieu les étudiants de CPGE et écoles d'ingénieurs (51 %) et les autres formations (52 %) avec un montant moindre (390 euros), et en revanche relativement peu les étudiants de STS et IUT (17 %). Parmi ces derniers, 79 % travaillent sans soutien financier des parents, dont 21 % à n'avoir pas non plus de revenus sociaux. Les revenus du travail sont plus importants dès lors que l'étudiant ne bénéficie pas d'une aide de ses parents ou de revenus sociaux. Sans aucune autre ressource les étudiants en emploi perçoivent un montant mensuel de 860 euros.

Agnès Lièvre,
MESRI-SIES

Pour en savoir plus

- Laïb N., « La réussite des étudiants selon les difficultés financières et la perception d'une allocation d'études » *Note d'information Enseignement supérieur & Recherche*, n° 14.05, août 2014
- Algava, E. et Lièvre, A., « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2016-2017 en forte progression », *Note d'information enseignement supérieur et recherche*, n° 17.12, MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, décembre 2017
- Beffy M., Fougère D. et Maurel A., « L'impact du travail salarié des étudiants sur la réussite et la poursuite des études universitaires » *Économie et statistique* n° 422, 2009
- Castell L., Portella M. et Rivalin R., « Les principales ressources des 18-24 ans. Premiers résultats de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes », *INSEE Première*, n° 1603, juin 2016

Les données

L'enquête ENRJ concerne les jeunes âgés de 18 à 24 ans au 1^{er} octobre 2014 résidant en France (hors Mayotte), vivant en ménage ordinaire ou en communauté. Le dispositif comprend une interrogation des jeunes, ainsi que de leurs parents. Au total, 5 800 jeunes et 6 300 parents ont répondu à l'enquête. Les jeunes qui se déclarent en cours d'études, y compris en alternance ou en stage, sont 22 % à être élèves de l'enseignement secondaire (lycéens, CAP, BEP) et 78 % à être étudiants. Cette étude porte sur ces jeunes qui déclarent être étudiant dans une formation de l'enseignement supérieur au moment de l'enquête qu'il s'agisse de formation initiale ou de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, soit près de 2 500 répondants. L'enquête comprend toutes les filières de l'enseignement supérieur mais du fait qu'elle ne concerne que les jeunes de 18-24 ans, les données ne comprennent que peu d'étudiants des écoles de commerce ou en doctorat. Ceux-ci seront placés dans la filière « Autres ». Les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) sont celles du père de l'étudiant. Un étudiant est « cohabitant » s'il réside en permanence avec au moins un de ses parents, il est « non-cohabitant » s'il réside en partie ou jamais avec au moins un de ses parents.

Définition des types de ressources

Les trois principales sources de revenus étudiées sont les revenus du travail, les revenus sociaux ainsi que les aides financières reçues régulièrement de la part des parents. D'autres ressources peuvent être perçues : revenus du patrimoine, aides financières d'autres personnes que les parents (conjoint, par exemple) ou aides en nature, mais leur part reste marginale. L'aide financière régulière des parents comprend les versements monétaires réguliers sans utilisation prédéfinie et la participation financière des parents à différentes dépenses régulières, généralement mensuelles, effectuées par les jeunes, voire directement prises en charge par les parents (pour le loyer par exemple) mais qui leur sont toutes exclusivement destinées. Les revenus sociaux pris en compte sont les bourses d'études, aides au logement, allocations chômage, prestations familiales (hors prime à la naissance et allocation de rentrée scolaire), minima sociaux (RSA, AAH),

CIVIS et garantie jeunes. Les revenus du travail comprennent toutes les activités rémunérées identifiées la semaine précédant l'enquête, à partir d'une heure de travail par semaine, avec ou sans contrat, déclarées ou non.

Période d'observation des revenus

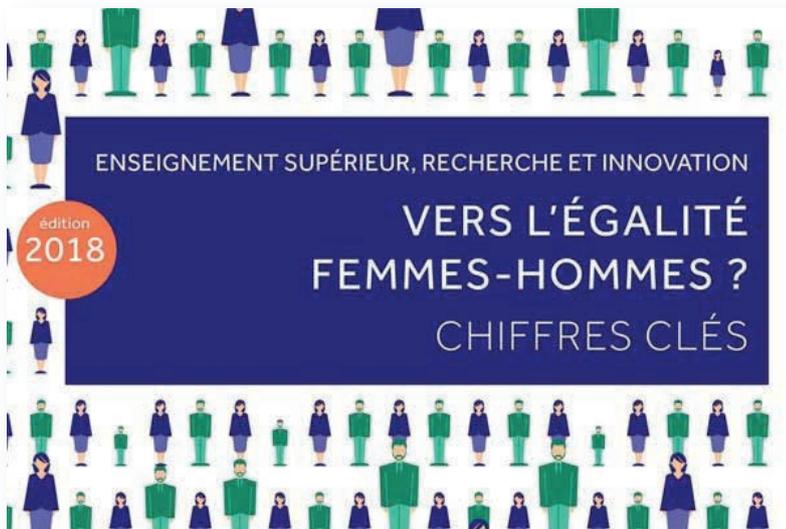
Les montants des ressources présentés dans cette étude sont ceux perçus au moment de l'enquête fin 2014. Les revenus du travail déclarés correspondent aux activités effectuées la semaine précédant l'enquête, à partir d'une heure de travail par semaine. Les données de l'enquête ENRJ comprennent également une estimation annuelle des montants perçus en 2014 construite à partir d'informations recueillies dans le questionnaire. Cette dernière approche ne pouvait être retenue pour cette étude car le montant annualisé comprend les aides régulières ou ponctuelles perçues durant l'ensemble de l'année, y compris les neuf premiers mois, alors que certains jeunes n'étaient pas étudiants à cette période. Aucun élément dans l'enquête ne permet de distinguer ces jeunes et de les écarter. Fonder l'analyse sur les montants perçus au moment de l'enquête permet d'assurer que sont analysés les niveaux de ressources au moment où les jeunes sont réellement étudiants. La part des jeunes concernés, les montants et la hiérarchie entre types de revenus diffère selon que l'on comptabilise les revenus le mois de l'enquête ou sur l'ensemble de l'année 2014. Le [tableau 8](#) présente les montants mensuels moyens calculés selon les 2 méthodes.

L'extension à l'ensemble de l'année des montants observés et la prise en compte de ressources non régulières conduisent mécaniquement à une proportion plus élevée de bénéficiaires, notamment pour les revenus du travail où elle passe de 21 % à 59 %. A titre de comparaison, l'Observatoire national de la vie étudiante compte les étudiants ayant eu une activité rémunérée pendant l'année universitaire et obtient en 2016 un taux de 46 % d'étudiants en emploi. Avec l'annualisation, le montant mensuel augmente à la fois pour les revenus du travail et pour les aides parentales d'environ 30 %. En revanche, il diminue, également de 30 %, pour les revenus sociaux, du fait de la période de versement des bourses sur critères sociaux, qui sont généralement versées sur 10 mois.

TABLEAU 8 - Comparaison entre les montants mensuels perçus au moment de l'enquête et les montants annuels mensualisés

	Au moment de l'enquête		Année 2014	
	Montant mensuel (en euros)	Part de bénéficiaires (en %)	Montant annuel mensualisé (en euros)	Part de bénéficiaires (en %)
Revenus du travail	115	20,8	153	58,9
Revenus sociaux	169	56,7	124	62,8
Aide des parents	351	91,6	446	95,0

Source : Enquête ENRJ 2014



Les chiffres-clés de l'égalité femmes-hommes

Cette cartographie chiffrée fait le point sur la parité dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI), en France et au sein de l'Union européenne.

scanR, moteur de la recherche et de l'innovation – version BETA

scanR, moteur de la recherche et de l'innovation, une application d'aide à la caractérisation des profils de recherche et d'innovation de 4000 laboratoires de recherche et 12000 entreprises